



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 2022-04-334

Avis public est donné que le règlement No 2022-04-334 modifiant le règlement de zonage numéro 074 en vue d'intégrer des dispositions concernant les marchés fermiers et les marchés aux puces est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau en date du 21 septembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal au 1508 route Transcanadienne à Grand-Remous, durant les heures normales du bureau.

Donné à Grand-Remous ce 28^e jour du mois de septembre 2022.

Nathalie Laviolette
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Laviolette, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous, certifie par la présente que j'ai publié cet avis en affichant une copie le 28^e jour du mois de septembre 2022, à l'entrée de la municipalité et sur le site internet de la municipalité de Grand-Remous.

*Nathalie Laviolette
Directrice générale*